

## SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1910.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1911.

(Voir les n<sup>os</sup> 4, 35, 48, 56, session de 1910-1911, de la Chambre des  
Représentants; — 13, même session, du Sénat.)

Présents : MM. ALLARD, Président; HANREZ, DE BAST, DE RIDDER,  
MESENS, PAUL VANDENPEEREBOOM et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Les crédits portés au projet du Budget des Dotations pour l'exer-  
cice 1911 s'élèvent à . . . . . fr. 5,326,128 »

Ceux alloués pour 1910 à . . . . . 5,353,704 »

Soit une diminution de . . . . . fr. 27,576 »

Cette diminution est le résultat d'une opération double, en ce sens  
que le chiffre de la dotation pour la Chambre subit une diminution de  
48,476 francs, quand celui de la Cour des Comptes se trouve augmenté  
de 15,900 francs et celui du Sénat de 5,000 francs, soit une augmen-  
tation totale de 20,900 francs.

La différence forme le chiffre de la diminution réelle, 27,576 francs.

Le tableau annexé fixe les chiffres destinés aux divers services ainsi que  
l'objet des dépenses.

La Chambre, en sa séance du 23, a adopté le projet par 117 voix  
contre 34.

Votre Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous en proposer  
l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
A. CAPPELLE.

*Le Président,*  
VICTOR ALLARD.